

SÉRANDON

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 151 - Juillet 2022

L'édito



"L'été s'impose et contraint
tout âme au bonheur" - André Gide

La belle saison ensoleillée est arrivée, améliorant ainsi notre moral, après ces deux années de Covid qui semblaient s'estomper ; et pourtant voilà une nouvelle vague.

Notre commune poursuit ses projets : celui de sécurisation du bourg avec une double écluse au cimetière pour ralentir le flux des entrées et sorties au bourg, d'un ralentisseur et d'aménagement des places de parking et un cheminement piéton grâce à l'achat d'une parcelle. Les travaux sont aujourd'hui terminés.

Et dès la fin de l'été, le bâtiment de la mairie sera en rénovation durant plusieurs mois.

L'État et le Département soutiennent fermement ce projet qui rentre dans un programme de lutte contre le gaspillage énergétique.

Je vous souhaite de passer un bel été et profiter des festivités qui vous sont proposées.

Pierre MATHES
Maire



C'est avec une grande émotion et tristesse que je partage avec vous ce nouvel éditorial.

Une grande dame nous a quittés.

Mme MARTINERIE Hugnette,
maire de Sérandon de 2001 à 2020,
et pas loin d'un demi-siècle active dans les différentes équipes municipales.

Elle a marqué et influencé la scène politique locale depuis tant d'années et voué une partie de sa vie au service de notre collectivité.

Lors d'un prochain numéro, nous lui consacrerons une rubrique spéciale retraçant sa carrière.

SÉRANDON

Mairie de SÉRANDON

Téléphone : 05 55 95 88 33

Adresse mail
mairie@serandon.fr

Site internet
serandon.fr

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30/12h30 - 14h00/17h30
Mardi 8h30/12h30 - 14h00/17h30
Mercredi 8h30/12h30
Jeudi Fermeture
Vendredi 8h30/12h30 - 14h00/17h30

B.I.M. de Sérandon

N° 151 - Juillet 2022

Rédacteur en chef

Pierre MATHES

Mise en page & impression

Eric GENCE - Mairie de Sérandon

Tirage

Mairie de Sérandon

Réunion du Conseil municipal de SÉRANDON

SÉANCE DU 23/06/2022

Le Conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de monsieur Pierre MATHES, maire.

Présents : Mesdames et messieurs : Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Eric GENGE, Pierre MATHES, Didier REYMONDOUX, Janine ANGLARD, Carole COLAS, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Florence SERVE

Absent excusé : Monsieur Vincent MOULIER

Monsieur Vincent MOULIER a donné pouvoir à Monsieur Pierre MATHES

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Bernard BOUROTTE

Le procès-verbal de la séance précédente n'appelle aucune observation

Subventions aux associations

Le conseil municipal attribue, à l'unanimité, les subventions 2022 aux associations pour un montant total de 8 455,00 €, réparti comme suit :

Associations communales

Dénominations	Montants attribués
Boule Sérandonnaise	450 €
Club "Lou Micalets"	1000 €
Comité des Fêtes	4000 €
L'Arbre du Renard	500 €
Société de chasse	800 €
Le Verger Micalet	300 €

Associations locales

Dénominations	Montants attribués
Aujourd'hui pour Demain	60 €
Compagnie Les Involtes – Chirac Bellevue	100 €
Comice cantonal Saint Hilaire Luc	360 €
F.N.A.C.A. Neuvic	60 €
La Croix Rouge Ussel	100 €
La Dordogne de Villages en Barrages	200 €
La Truite Neuvicoise	60 €
Les P'tites Crapouilles	100 €
SSIAD Lappleau	105 €

Associations extérieures

Dénominations	Montants attribués
FAL – ligue de l'Enseignement	100 €
Prévention Routière (19)	50 €
USEP (19)	30 €
Secours Populaire (19)	30 €
SOS Violences Conjugales	50 €

Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023

Vu l'avis favorable du comptable public, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le passage à la nomenclature comptable M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vente d'un bien de la section de La Moransane

Monsieur le maire étant concerné par l'affaire, il quitte la séance du conseil municipal et ne prend pas part au vote. M. Pierre MATHES a fait part de son intention d'acheter la parcelle cadastrée sous le numéro A 569 au prix de 300,00 € (trois cents euros) appartenant aux habitants de la section de la Moransane. L'intéressé s'engage à supporter tous les frais afférents à cette vente. L'article L. 2411-16 du code général des collectivités générales stipule que le conseil municipal peut décider de la vente de tout ou partie des biens de section ou le changement d'usage lorsqu'une section ne dispose pas de commission syndicale et ce, après accord de la majorité des électeurs de la section convoqués par le 1er adjoint de la commune.

Avec 9 voix "pour", le conseil municipal décide d'engager la procédure de consultation des électeurs pour la vente de la parcelle cadastrée sous le numéro A 569 à M. Pierre MATHES au prix de 300,00 euros.

Recensement de la population 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme l'agent municipal Hélène DELANGE coordonnatrice communale pour l'enquête de recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

Délibération pour les procurations postales

Le conseil municipal autorise le maire, Pierre MATHES, Mme Christiane PARTAUD, Mrs Bernard BOUROTTE, Eric GENGE, adjoints au maire, ainsi que Mme Hélène DELANGE, secrétaire de mairie, à retirer et recevoir les envois, les procurations, les recommandés reçus de La Poste.

Adopté à l'unanimité.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Haute Corrèze Communauté

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Haute Corrèze Communauté s'est réunie le 31 mai 2022 pour évoquer des transferts de compétences "travaux, entretien, gestion de l'ensablement des plages, responsabilité de la baignade surveillée, de ses postes de secours et des jeux sur les plages à Sornac" de Haute Corrèze Communauté vers la commune de Sornac et "Entretien et Fonctionnement du Dojo de Bort-les-Orgues" vers la commune de Bort-les-Orgues.

Il convient d'approuver le rapport sur l'impact fiscal de ce transfert de compétences.

Lecture faite du rapport, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Modification temporaire du lieu de célébration des mariages

Monsieur le Maire explique que les mariages doivent obligatoirement être célébrés "à la mairie" (maison commune) et dans la mesure du possible dans une salle spéciale réservée à cet effet. Il est cependant possible de déroger à cette règle lorsque la mairie se trouve en travaux, sous réserve d'approbation par le Procureur de la République.

Le maire précise qu'en raison des travaux de réhabilitation des locaux de la mairie qui doivent débuter début septembre 2022 et du déménagement préalable du mobilier et affaires de la mairie, la salle habituellement utilisée pour célébrer les mariages sera indisponible à compter de mi-août 2022. Il propose donc que les mariages à venir puissent être célébrés dans la salle polyvalente, attenante à la mairie. Cette salle possède toutes les qualités requises pour accueillir les célébrations de mariages, notamment en termes d'accessibilité et de praticité.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le changement de lieu pour célébrer les mariages pendant la durée des travaux de la mairie et charge le maire de solliciter le Procureur de la République de Tulle.

Achat d'un logiciel de comptabilité et de formations auprès de la société Odyssee Informatique

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'achat du logiciel de comptabilité CRONOS ainsi que de formations à l'utilisation des logiciels Monétis (gestion des emprunts) et Valoris (gestion de l'actif)

de la société Odyssee Informatique et autorise le maire à signer les devis.

Motion en faveur du Refuge animalier Bortois

A l'unanimité, le conseil municipal adopte une motion de soutien au refuge animalier Bortois menacé de fermeture en raison de non-conformité de la structure. Le conseil municipal reconnaît le caractère impératif d'une telle structure à caractère associatif offrant un service de proximité et réactif quelles que soient les circonstances.

Vu les secteurs d'intervention du refuge, il sollicite les communautés de communes Haute-Corrèze Communauté, la communauté Sumène Artense et la communauté de communes Dômes Sancy Artense, afin de trouver une solution pérenne pour l'avenir du refuge animalier Bortois et coporter l'investissement nécessaire à l'étude et à la réalisation d'un refuge centralisé sur les zones concernées.

La séance est levée à 21h45 - Le secrétaire de séance

TROIS SECRÉTAIRES DE MAIRIE À SÉRANDON !



Au centre, Micheline DALLET qui fut la première secrétaire indépendante. Jusqu'alors, ces fonctions étaient attribuées aux instituteurs. D'ailleurs elle succéda à Mme TURLAIS le 1^{er} juillet 1957.

Elle travailla avec les maires suivants :

Jérôme VALADE (décédé pendant son mandat), Aimé BROUSSAC, Michel BORDE, Jean PINCHAUD.

À sa retraite, Annie COMBEZOU (épouse LAVAU) lui succéda et connut Jean PINCHAUD, Maurice MONANGE, Huguette MARTINERIE, Pierre MATHES.

Hélène DELANGE (à gauche sur la photo) est la nouvelle secrétaire depuis le 1^{er} juin 2022, avec le maire actuel Pierre MATHES.

JEU DE LETTRES

X	R	T	N
U	O	M	O
V	A	N	D
E	R	E	S

Ce jeu, jadis proposé par votre quotidien préféré, consiste à reconstituer trois mots de huit lettres sachant que les lettres doivent se toucher (haut/bas ou gauche/droite) et qu'elles ne peuvent être utilisées qu'une seule fois pour le même mot. Deux de ces trois mots concernent notre commune.

Résultats des examens - 2022

Diplôme National du Brevet

- Louis Bourotte
- Ninon Leder
- Clémence Moulier
- Noa Piarotas
- Maëlle Serve

Bravo!

Baccalauréat

- Adrien Pingaud
- Ines Réal
- Clara Serve

ÉTAT-CIVIL

Décès

Christiane COULAMBON née MOISSENET - la Morensanne, le 26 avril à Neuvic

Raymond GROLET - Vernéjoux, le 2 mai à Bourges

Jean-Claude BORDES - Vernéjoux, le 15 juin à Ussel

Huguette MARTINERIE - le Bourg, le 12 juillet à Ussel

Naissance

Lya VEYSSIÈRE, née le 10 juillet à Ussel



AMÉNAGEMENT DU BOURG

Pour rappel, l'enrobé à l'entrée du bourg a été réalisé par le département et ne fait pas partie de l'enveloppe communale.

Coût de l'aménagement 78 000 € H.T.

Participations : DETR - État 27 300 €

Amende de Police
du Département 11 000 €

Reste à charge de la commune 40 000 €

Nota, la commune récupérera la FCTVA



Quand la météo est perturbée...

Ce jeudi 2 juin, beaucoup d'habitants de la commune et notamment du côté des Âges vont se souvenir de ce tourbillon lenticulaire qui a fourni deux précipitations de grêle bien fournies.



La vapeur d'eau contenue dans l'air se condense alors en fines gouttelettes qui forment le nuage sous une forme bien dessinée, jusqu'au moment où la précipitation arrive !

Quelques petits dégâts ici ou là, mais pas de catastrophe locale.

Ce curieux nuage est dû à la montée d'une masse d'air chaud dans un environnement plus froid.



Du 8 au 11 juin, **LA RANDO DES BAHUTS 2022** - Liginac, Neuvic, Sérandon avec au City-Stade plus de 200 jeunes en action.

Bilan de la première campagne de stérilisation des chats sur la commune

Grâce au soutien des jeunes de l'I.T.E.P. de Liginac pour la capture, le relachage des chats et les transports vétérinaires, ainsi qu'au soutien financier de l'Association 30 millions d'Amis, la campagne de stérilisation a connu un premier bilan positif.



Le bien-être animal était le centre de leur action pour ces jeunes accompagnés de leurs deux éducatrices.

Via les trappes prêtées par le refuge bortoïs, les élus et le cabinet vétérinaire de Bort-les-Orgues, près de 60 chats ont été stérilisés, soignés si besoin. Chaque animal a été pucé, tatoué afin de pouvoir le suivre et le reconnaître selon son secteur de vie.

Merci aux habitants de la commune qui ont œuvré en aidant à la trappe ou en nous signalant des chats errants.

Cette collaboration devrait reprendre fin septembre au plus tard, pour une seconde tranche de capture et de stérilisation. D'autres villages de la commune sont demandeurs. Si vous voyez ou connaissez des chats errants sur votre secteur, n'hésitez pas à nous les signaler.



Inauguration de la plaque commémorative dédiée aux soldats de Sérandon morts pendant la guerre de 1870

Ce 22 juin, devant un public nombreux, une plaque commémorative concernant quatre soldats micalets étant morts, disparus ou décédés par suite des combats de 1870 a été inaugurée. Il s'agit d'Antoine BARRIER, Jean RIGAUDIE, François DESPERD et Jean DEYNOUS. Leur identité aussi bien que leur nombre étaient jusqu'à présent restés inconnus. Grâce à l'implication des élus de la commune et au Souvenir Français représenté ce jour par madame DAURAT, ces noms furent retrouvés et une plaque a donc été dévoilée par le sénateur Daniel CHASSEING accompagné d'une jeune fille de la commune.

Le Général de Gendarmerie Jean GOUVART, également accompagné de deux jeunes enfants de la commune, a pour sa part déposé une gerbe. Il avait précédemment rappelé à un auditoire attentif les règles de base qui régissent la Patrie.

Pierre MATHES, maire de la commune, avait en préambule expliqué quelles conditions de vie et de déplacement ces quatre soldats avaient dû connaître à cette époque pour se rendre à l'appel reçu.



À l'heure où les bruits de guerre se font plus présents que jamais, un poème traitant de la paix et de liberté a été lu par une autre jeune élève de la commune.

Ce fut une belle cérémonie qui s'est terminée par une minute de silence, suivie de la Marseillaise alors que le piquet d'honneur de l'école de gendarmerie de Tulle et les porte-drapeaux venus de tout le département étaient au garde-à-vous. Un salut aux porte-drapeaux fut rendu par les personnalités présentes.

POURQUOI COMMÉMORER LA GUERRE DE 1870 ?

La guerre de 1870 est un événement totalement oublié de notre histoire.

S'il vient d'être réinscrit au programme des classes de première, il n'était plus enseigné depuis plus de 20 ans.

Pourtant, peu de guerres eurent autant de conséquences : avènement définitif de la République en France ; annexion de l'Alsace-Lorraine ; création de la nation allemande... Cette guerre inaugure une période de 75 ans au cours de laquelle, par trois fois, l'Allemagne et la France combattent l'une contre l'autre. Une période qui se referme en 1945.

Mettre en lumière la guerre de 1870 sert à rappeler combien l'Europe est nécessaire.



Nathalie YERAMIAN
DIRECTION ARTISTIQUE

SERANDON

CONCERT A 21H
SALLE DES FETES

23
JUIL.

La Casa de Pedro L'Argentine et ses Récits

Arts et Rencontre

Agnes Pelé,
violon et chant

Jean-Luc Bernard,
percussions

Tarif B



CONCERT A 21H
EGLISE SAINTE-RADEGONDE

05
AOUT

Berlioz, Nuits d'été Romantisme à la française

Quintette à vents
Millesources

Chloé JACOB, soprano

Tarif A



26^e FES
TIVAL
1000 SOURCES
VAL
HAUTE DORDOGNE

« Des Jours
Heureux »

Récitals
Musique de chambre
Spectacle vivant

Tarif B : 12€ | 8€ - Tarif A : 16€ | 10€
« Pass » : 26€ | 16€

 **SÉRANDON**



millesources
.org
ASSOCIATION AMELI
Action Musique Lieu Itinerant

INFOS /

05 55 27 85 44

@millesources

RESA' EN LIGNE

www.billetweb.fr/pro/festival-millesources

Marché

Artisanal

16h00 à 22h00



SÉRANDON

**SAMEDI
30 JUILLET**

18h00

À travers ce film non chronologique d'un puzzle mémoriel, découvrez un survol impressionniste du département de la Corrèze sur près d'un siècle.

**100 ans d'images
en Corrèze**



Entrée gratuite

**CINÉMA
THÉQUE**



19h30

**Spectacle
dances
&
percussions**

**UNE
BIEN
BELLE**

**Grillades
& Buvette
sur la place !**

JOURNÉE !

**Exposition
peinture**

10h00

19h00

ARBRES REMARQUABLES

À l'initiative de l'association ARBRES (Arbres Remarquables : Bilan, Recherche, Étude et Sauvegarde), la Déclaration des droits de l'Arbre a été proclamée, symboliquement, lors d'un colloque qui a eu lieu le 5 avril 2019 à l'Assemblée nationale.

UN MOUVEMENT NATIONAL EST LANCÉ

De grandes villes commencent aussi à l'adopter, pour aider à une prise de conscience, au niveau local on peut relever celles de Bayeux, Bègles ou encore Nancy. Dans le département de la Moselle, plusieurs communes en ont fait de même, comme celles d'Audun-Le-Tiche, Augny, Hombourg-Budange, Kédange-sur-Canner, Metzeresche ou encore Rédange.

Si la Déclaration des droits de l'Arbre n'a pas force de loi, elle vise, à terme, à faire reconnaître juridiquement les arbres, comme des êtres vivants. Composée de cinq articles, elle est d'une lecture facile (*voir le texte page suivante*).

Reconnaître des droits à la nature, et aux arbres en particulier, ne reviendrait pas à instituer des droits rivaux à ceux des hommes. Bien au contraire, ce serait reconnaître juridiquement l'interdépendance de tous les éléments naturels entre eux, dont l'Homme.

Si, sur le plan du droit, cette reconnaissance constituerait en France (pour l'instant), une véritable révolution juridique, sur le plan scientifique, celle-ci est déjà en chemin. En effet, depuis une trentaine d'années, les découvertes sont en train de bouleverser notre perception des arbres. La vision simpliste qui se résumerait à des racines, un tronc, des branches et des feuilles est en train de laisser place à une représentation bien plus riche : celle d'un organisme vivant, éminemment complexe et sophistiqué, résultat de millions d'années d'évolution ; au surplus, indispensable à la vie sur terre.

La frontière entre le monde végétal et le monde animal est de plus en plus mince !

Dans l'attente du grand saut consistant à accorder un statut juridique aux arbres, nous devons nous satisfaire d'évolutions juridiques.

NOUS SOMMES EN CHEMIN

Après cinq années d'études approfondies, des propositions d'amélioration de la législation protectrice des arbres, hors forêts, portées par l'association ARBRES et le CAUE77, ont reçu dernièrement un écho favorable au sein de l'Assemblée nationale. Une proposition de "Loi Arbres" est en cours de rédaction.

Les animaux domestiques ont dû attendre le 16 février 2015 pour obtenir un statut juridique et se voir reconnaître, juridiquement, comme "des êtres vivants, doués de sensibilité" (C. civ., art. 515-14).

Les arbres, qui nous dépassent dans l'espace et dans le temps, nous apprennent aussi la patience.

Leur tour viendra assurément, si nous conservons en mémoire les propos d'Antonio Guterres, actuel secrétaire général des Nations Unies et d'Arthur Schopenhauer (philosophe allemand – 1788-1860).

Pour le premier : "Les droits de l'Homme n'ont aucun sens, si les écosystèmes desquels ils dépendent n'ont pas le droit légal d'exister".

Pour le second : "Toute vérité franchit trois étapes :

- d'abord elle est ridiculisée,
- ensuite, elle subit une forte opposition,
- puis, elle est considérée comme ayant toujours été une évidence".

S'agissant de la Déclaration des droits de l'Arbre, nous avons déjà franchi la première étape. Nous entrons dans la seconde ! ...

Propos de Me Benoît Hartenstein, notaire à Metzervisse, co-correspondant Moselle de l'association ARBRES.

Sources : Site de l'association ARBRES





DECLARATION DES DROITS DE L'ARBRE

proclamée, lors du Colloque, à l'Assemblée Nationale le 5 avril 2019

Article 1

L'arbre est un être vivant fixe qui, dans des proportions comparables, occupe deux milieux distincts, l'atmosphère et le sol. Dans le sol se développent les racines, qui captent l'eau et les minéraux. Dans l'atmosphère croît le houppier, qui capte le dioxyde de carbone et l'énergie solaire. De par cette situation, l'arbre joue un rôle fondamental dans l'équilibre écologique de la planète.

Article 2

L'arbre, être vivant sensible aux modifications de son environnement, doit être respecté en tant que tel, ne pouvant être réduit à un simple objet. Il a droit à l'espace aérien et souterrain qui lui est nécessaire pour réaliser sa croissance complète et atteindre ses dimensions d'adulte. Dans ces conditions l'arbre a droit au respect de son intégrité physique, aérienne (branches, tronc, feuillage) et souterraine (réseau racinaire). L'altération de ces organes l'affaiblit gravement, de même que l'utilisation de pesticides et autres substances toxiques.

Article 3

L'arbre est un organisme vivant dont la longévité moyenne dépasse de loin celle de l'être humain. Il doit être respecté tout au long de sa vie, avec le droit de se développer et se reproduire librement, de sa naissance à sa mort naturelle, qu'il soit arbre des villes ou des campagnes. L'arbre doit être considéré comme sujet de droit, y compris face aux règles qui régissent la propriété humaine.

Article 4

Certains arbres, jugés remarquables par les hommes, pour leur âge, leur aspect ou leur histoire, méritent une attention supplémentaire. En devenant patrimoine bio-culturel commun, ils accèdent à un statut supérieur engageant l'homme à les protéger comme « monuments naturels ». Ils peuvent être inscrits dans une zone de préservation du patrimoine paysager, bénéficiant ainsi d'une protection renforcée et d'une mise en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel.

Article 5

Pour répondre aux besoins des hommes, certains arbres sont plantés puis exploités, échappant forcément aux critères précédemment cités. Les modalités d'exploitation des arbres forestiers ou ruraux doivent cependant tenir compte du cycle de vie des arbres, des capacités de renouvellement naturel, des équilibres écologiques et de la biodiversité.

Ce texte a pour vocation de changer le regard et le comportement des hommes, de leur faire prendre conscience du rôle déterminant des arbres au quotidien et pour le futur, en ouvrant la voie à une modification rapide de la législation au niveau national.

Le lombric est le meilleur laboureur de notre planète Terre

Depuis Darwin, les vers de terre sont "les amis de l'homme", aujourd'hui encore de nombreux jardiniers méconnaissent les apports bienfaiteurs de ce laboureur de l'ombre.



Les vers labourent la terre

Un ver de terre transforme 1,5 fois son poids de terre en une journée, le poids du lombric commun adulte varie entre 3 et 12 grammes. Environ 2500 vers vivent sur 100 m² de prairie et les vers sont actifs environ 200 jours dans l'année.

Pour le calcul nous retiendrons les valeurs suivantes : le poids moyen d'un ver est 5 grammes et 2000 vers habitent un are de terre d'un potager.

Ce qui donne : 2000 vers x 5 grammes/ver x 1,5 = 1,5 kg de terre ingérée et améliorée par jour, soit 1,5 kg x 200 jours = 300 kg/an/are.

Cette estimation indique le travail accompli chaque jour par les vers de terre.

Les vers décompactent et aèrent le sol



Les vers de terre construisent des galeries plus ou moins profondes dans tout l'horizon du sol. Les galeries jouent un rôle important dans les échanges entre le sol et l'atmosphère, elles améliorent l'infiltration de l'eau dans le sous-sol et limitent l'érosion.

Les vers favorisent la croissance des végétaux.

Les galeries participent à l'accroissement du système racinaire des plantes et favorisent la surface d'échange alimentaire entre le sol et les végétaux.

Les vers déposent leurs déjections à la surface du sol, ces éléments nutritifs sont nommés les turricules. Ils amendent le sol environnant comme le mucus sur les parois des galeries.

Les vers transfèrent les éléments dans le sous-sol

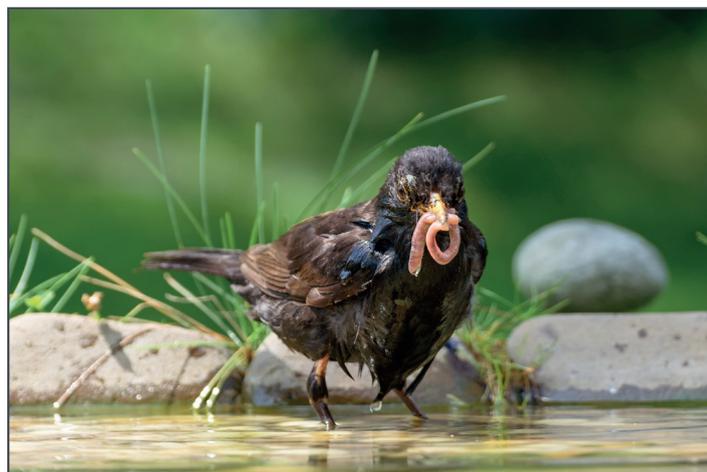
Le ver de terre collecte des végétaux à la surface du sol et entraîne des petits bouts de feuilles dans le sous-sol. Il consomme une partie de son garde-manger, le reste se décompose.

Pour préserver les vers de terre dans le sol de votre potager, il est nécessaire de maintenir de bonnes conditions de vie et de subsistance (humidité et nourriture), de ne pas utiliser de produits chimiques mortels pour les vers et de jardiner avec les outils les moins tranchants.

Les vers de terre sont utiles pour l'homme

Une population importante de vers de terre dans un sol est le signe tangible de sa qualité. Protéger les vers de terre constitue un moyen simple et efficace de lutte contre l'érosion du sol.

Le ver contribue au recyclage des déchets organiques. Il améliore la productivité des cultures, le ver de terre à un impact positif sur l'agriculture et l'élevage.



LE CLUB LOU MICALETS

À L'USINE RAMBAUD



Le lundi 18 avril 2022, les marcheurs du club "Lou Micalets" de Sérandon ont redécouvert les traces de l'usine Rambaud dans les gorges de la Triouzoune.

Cette marche assez physique a été poursuivie par un goûter très convivial et réparateur pris dans la salle des associations locales.

DÉPART A LA RETRAITE

Le vendredi 20 mai 2022, le club "Lou Micalets" de Sérandon a organisé une petite cérémonie très sympathique pour souhaiter une bonne retraite à Annie, la secrétaire de la mairie.

A cette occasion, après l'avoir remercié pour toute l'aide qu'elle a apporté au club le président lui a remis une ardoise aux couleurs du club en souvenir.



BREVETS DE MARCHE À SÉRANDON

Le 27 juin 2022, la section marche du club "Lou Micalets" de Sérandon a organisé ses 9^{èmes} brevets.

Malgré une météo instable, 16 marcheuses et marcheurs ont effectué plus de 8 km dans la commune.

Monsieur Pierre MATHES, maire de Sérandon, a ensuite présidé la cérémonie de remise des brevets.



Cette matinée sportive s'est terminée de façon très conviviale chez BRIGITTE puis chez LISA.



LE CLUB DE SÉRANDON DANS LES VOSGES ET EN ALSACE

Dernièrement, 18 adhérents du club "Lou Micalets" de Sérandon ont effectué un séjour dans les Vosges et en Alsace.

La matinée du premier jour a été consacrée à la visite du Théâtre du Peuple à Bussang créé en 1895 et classé au titre des monuments historiques. La destination de l'après-midi était le ballon d'Alsace que

certains ont gravi pour admirer le point de vue à 360° à son sommet.

Le deuxième jour, le programme était centré sur la visite de la vieille ville de Colmar en petit train. La journée s'est terminée par un parcours dans Eisguisheim et un arrêt dans une cave viticole.

Le matin du troisième jour, le groupe a découvert l'imposant château du Haut-Koenigsbourg. Ensuite, il a continué son périple en empruntant la route des vins avec des arrêts à Ribeauvillé et à Riquevhir.

Le programme de la matinée du quatrième jour était très original. En effet, il a été proposé de visiter une ancienne mine de cuivre au Thillot. Pour cela, il a fallu revêtir une tenue de spéléologue pour pouvoir parcourir les tréfonds de cette mine. L'après-midi, le groupe est allé visiter le site-musée de l'imagerie à Epinal.

Chacun se souviendra très longtemps de ce séjour effectué sous une météo très favorable dans cette région où le club avait envisagé de se rendre depuis longtemps.



UN JARDIN, UNE EXPOSITION... OU EST-CE L'INVERSE !

Incontournable jardin à découvrir ou à redécouvrir cet été avec celui d'Anne-Marie Vaysse Wargnier.



EXPOSITION

Anne-Marie VAYSSE WARGNIER

**Expose ses toiles
dans le cadre fleuri
de son jardin
au Moulin de Barrier
SÉRANDON**

**Jeudi - Vendredi - Samedi - Dimanche
De 10h00 à 19h00
Du 15 Juillet au 21 Août**

Contact

05 55 95 00 42
06 08 14 25 70

Majoritairement jardin d'ombre, cet espace vit sous les doigts et le cœur d'Anne-Marie et de Pierre.

Visiter ce jardin offre une découverte précieuse sur la nature : on y apprend à reconnaître des espèces variées de plantes, on y observe une déclinaison de formes, des phases de floraison, l'évolution des couleurs et des parfums, on y rencontre toutes sortes d'insectes et d'oiseaux.



Et au détour de ces chambres végétales, des tableaux d'Anne-Marie viennent ponctuer ce superbe décor. Cette année encore, "l'explorateur" trouvera autant de bonheur dans la contemplation de la nature vivante que celle représentée sur les toiles.

Douceur d'un sous-bois d'automne ou d'hiver, petit ruisseau... invitent à la quiétude ; chaque touche, chaque intervention de l'artiste sur la toile rejouit l'œil du visiteur averti ou non. Un moment de sérénité à ne pas manquer.

À CLÉMENSAC, LES MAISONS DE COLINE, UN TOURISME ÉCO-RESPONSABLE SUR LA COMMUNE DE SÉRANDON

Les maisons de Coline entament leur deuxième saison estivale.

Tous nos hébergements sont réservés jusqu'à fin août. Dès le printemps, de nombreux randonneurs ont repris le chemin de *la Dordogne de villages en barrages*. Les pêcheurs à qui nous proposons des stages de guidage grâce au partenariat avec Simon DELOS de Magmafishing guide professionnel, apprécient la proximité des grands sites de pêche.



L'année 2022 a été marquée par divers travaux d'aménagement intérieur et extérieur, l'amélioration du site internet www.les-maisons-de-Coline.fr et le déploiement de la fibre dans tous les chalets.

Nous avons rénové 3 chalets, poursuivi nos plantations en créant 5 mini arboretums thématiques (sorbier, charme, érable, bouleau, tilleul), réalisé grâce au partenariat avec le Lycée agricole Henri QUEUILLE de Neuvic un parcours de présentation de la faune et la flore sur le site et à proximité.

Mais surtout, nous avons fait construire une grande terrasse de 50 m², semi abritée avec une pergola qui une fois végétalisée nous protégera de la chaleur. Ce nouvel espace à l'ombre est un endroit de détente, de jeu et d'accueil pour les groupes comme les familles qui réservent tous les hébergements pour fêter un évènement et se retrouver.

Cette belle réalisation toute en Douglas 100% corrézien (Comptoir des bois égletonnais) a été faite par l'entreprise Tiny Eco.rreze 100% corrézienne, engagée comme nous dans une démarche éco-responsable et durable.

Autre nouveauté, la *tinyhouse*, c'est une petite maison écologique en bois sur roues. Ces petites maisons ont le vent en poupe, certaines personnes les habitent à l'année. Elles sont économes en énergie, leur impact en construction est faible.

La pénurie d'aluminium nous a empêchés de l'avoir pour l'été, plus de 6 mois de délais pour avoir des fenêtres. Elle arrivera courant septembre par la route. Si vous souhaitez la voir passer, la mairie sera informée de la date, rendez-vous sur la place de Sérandon.

Nous prenons beaucoup de plaisir à développer ce site créé en 1998 par Jean-Marc DUCHAUZE à proximité du merveilleux belvédère de Gratte-Bruyère.

Nous avons à cœur d'être à la hauteur de la qualité environnementale de ce site protégé (Natura 2000 et Réserve mondiale de Biosphère) en développant un projet touristique respectueux de l'environnement, au service de la vie locale, des commerces et des initiatives de la commune comme le recensement des *Arbres remarquables et remarqués*, une belle occasion de parcourir la commune en vélos électriques proposés par les maisons de Coline à ses visiteurs.



Nous remercions Haute-Corrèze communauté, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Le GAL Haute-Corrèze-Ventadour pour la confiance qu'ils nous accordent ainsi que l'ADEME en soutenant notre projet. Nous remercions également la mairie de Sérandon.

Pierre LACOMBE et Nicole COMBEZOU



SÉRANDON

FÊTE PATRONALE

Samedi 6 Août

9h00

- Exposition de matériel agricole au City Stade

Pour exposer contactez : 06 77 90 78 98

- Concours de boules lyonnaises

14h00 - Balade en poney - départ au City Stade

17h00 Spectacle acrobaties sur moto
Florian Bugs Stunt Rider

17h45 Procession de Sainte Radegonde

18h00 Messe votive

19h00 - 21h00

- Repas jambon cuit

Réservations : 05 55 95 88 33

- Concert d'accordéon - Guy Loubeyre

21h00

SOIRÉE DANSANTE

avec **DJ DECIBELS**

Tout le week-end

**Buvette et restauration
sur place**

- FESTIVAL SCULPTURAMA
Sculpteurs au City Stade

Venez manger "Chez Lisa"
ou boire un coup "Chez Brigitte"

**Tous les spectacles
sont gratuits**



Dimanche 7 Août

8h00 - Vide grenier - *emplacement gratuit*

14h00 - Concours de pétanque
Baptême 4X4

17h00 - Concert - Max Ferrauto

19h30

**Spectacle de Flamenco
Alma Latina**

Grillades sur place sans réservation

22h00 - Retraite aux flambeaux
FEU D'ARTIFICE